

Extrait du Vivre les paysages | CD54

<http://vivrelespaysages.cg54.fr/4-4-favoriser-la-presence-de-la.html>

4-4-Favoriser la présence de la nature en milieu habité

- Recommandations - Les recommandations pour les paysages naturels -

Date de mise en ligne : vendredi 28 juin 2013

Vivre les paysages | CD54

Éléments de contexte

Rappel des fondements des paysages bâtis

- ▶ Les paysages bâtis ruraux
- ▶ L'eau et l'urbanisation : une relation ambivalente.

Rappel des processus de transformation des paysages

- ▶ L'artificialisation des fonds de vallée : extraction de matériaux (gravières et sablières), urbanisation, industrialisation et disparition des prairies humides
- ▶ La fermeture des paysages de coteaux et pentes
- ▶ Des paysages de rivières et cours d'eau fragilisés

Objectifs visés

- ▶ Pérenniser et valoriser la présence de nature dans les villes et les villages
- ▶ Offrir des espaces de vie valorisants fondés sur une qualité paysagère et environnementale
- ▶ Promouvoir une culture environnementale auprès des habitants

Valeurs paysagères concernées

4- L'omniprésence et la proximité des espaces de nature

Unités de paysage particulièrement concernées

Toutes les unités de paysage

Recommandations

De manière générale :

- ▶ Etablir une trame paysagère d'ensemble à l'échelle intercommunale pour coordonner le traitement d'espaces publics
- ▶ Identifier et préserver les espaces non bâtis d'intérêt écologique ou paysager, ainsi que les coupures d'urbanisation qui peuvent constituer des « respirations inter-urbaines »
- ▶ Faire appel à des professionnels (paysagistes, écologues, urbanistes...) de l'amont à l'aval de l'opération
- ▶ Rechercher des synergies entre les fonctionnalités des espaces urbains et des espaces de nature (gestion de l'eau, productions à circuits courts de commercialisation, espaces de promenades et de loisirs,...) en respectant les enjeux écologiques
- ▶ Mettre en place des aménagements spécifiques aux interfaces : les lisières urbaines, facilitant la gestion des fréquentations

Par rapport à la conception et à la gestion :

- ▶ Privilégier les arbres et arbustes indigènes, qu'il s'agisse de variétés sauvages ou à caractère, et en particulier les espèces à fleurs et à fruits (sorbiers, pommiers, poiriers, etc.). Au contraire des espèces exotiques, les espèces indigènes apportent avec elles un cortège très diversifié d'insectes spécifiques qui participeront à l'alimentation des oiseaux et des chauves-souris.
- ▶ Prévoir des espaces refuges pour la faune (nichoirs pour les oiseaux, gîte à chauve-souris, etc.) pouvant être mis en scène pour contribuer à l'agrément de la promenade
- ▶ Opérer une gestion différenciée des espaces de pelouse et de prairie : tonte régulière des endroits très

4-4-Favoriser la présence de la nature en milieu habité

fréquentés mais fauche tardive des endroits moins fréquentés.

- ▶ Mettre en place des prairies fleuries agrémentant les parcs et attirant les insectes.
- ▶ Sensibiliser le public par des panneaux informatifs à la gestion différenciée, aux espaces refuges pour la faune.
- ▶ Valoriser le substrat naturel et éviter l'apport de « terre végétale » trop riche pour le développement d'une flore sauvage diversifiée. Les transports de terre sont la principale cause de contamination des terrains par des espèces végétales invasives comme la Renouée du Japon
- ▶ Lorsque l'espace public est issu de l'aménagement d'un espace naturel, n'agir que sur le fondement d'un diagnostic écologique et conserver le caractère naturel de cet espace, en particulier de sa végétation. L'aménagement doit plutôt concerner l'accueil du public.

Pour le confortement et la stabilisation des berges, multiplier les typologies de génie écologique par :

- ▶ des techniques vivantes (fascinage, clayonnage) pour les secteurs de faibles hauteurs,
- ▶ des techniques mixtes pour les secteurs de plus fortes hauteurs (caissons végétalisés, enrochements ou gabions végétalisés).

Il est nécessaire d'aménager ou de maintenir des linéaires de berges en pentes douces, favorisant le développement des quelques plantes héliophytes (bord des eaux). En gestion différenciée, ces sites ne doivent pas être tondus...

- ▶ Limiter l'imperméabilisation des surfaces par des sols poreux.
- ▶ Favoriser la gestion des eaux par des techniques alternatives telles que les noues.

Par rapport au vocabulaire des aménagements :

- ▶ Fonder les projets d'aménagement urbain sur la reconnaissance des paysages et des milieux, en identifiant pour chaque territoire ce qui caractérise la nature en ville :
 - > est-elle plutôt associée à une image rurale et agricole,
 - > à une image de parc, associée à du patrimoine bâti ou historique
 - > ou à une image naturelle et sauvage ?

Dans le cas de la « nature rurale », il est préférable :

- de remplacer les pelouses par des prairies dont la gestion peut être effectuée par fauche ou par pâturage,
- de privilégier des clôtures transparentes et amovibles, faites de matériaux simples comme le bois ou le métal,
- de planter des arbres essentiellement rustiques et locaux (fruitiers ou arbres à grand développement, à l'image des arbres isolés).

4-4-Favoriser la présence de la nature en milieu habité

Exemples possibles d'aménagements adaptés au cas de la « nature rurale » (principalement pour les bourgs et les villages)



Espaces centraux enherbés et plantés d'arbres (Aube)



Bords de l'eau maçonnés ou non, bordés de végétation locale (Aube)



Végétation grimpante le long des murs (Ardennes)



Espaces de loisirs en prairie (Oise)



Places en gravillon, ombragées de grands arbres (Sion)



Clôtures de murets bas en pierre sèches ou maçonnés (Villers-le-Rand)

© Agence Folléa-Gautier Paysagistes-Urbanistes - Conseil Général 54

Dans le cas de la « nature parc », c'est l'aspect « historique » qui guide les choix d'aménagement, avec :

- des arbres ornementaux à grand développement,
- des clôtures maçonnées (murs et murets),
- un mobilier soigné, dessiné et conçu spécialement pour le lieu,
- l'emploi de matériaux nobles comme la pierre taillée par exemple.

Exemples possibles d'aménagements adaptés au cas de la « nature parc » (situation urbaine ou à proximité de monuments)



Bords de l'eau aménagés dans l'optique d'un accueil de public intense, en milieu urbain-dense (Nancy)



Mur d'encolite maçonné et végétation débordant du parc, devant du charme au site (Marsévillers)



Allée large bordée d'un alignement d'arbres



Espace public arboré et prairie en clairière (Nancy)

© Agence Folléa-Gautier Paysagistes-Urbanistes - Conseil Général 54

Dans le cas de la « nature spontanée », il est recommandé d'aménager avec discrétion et sobriété, avec :

- des clôtures en bois ou en métal, très transparentes et traversables pour la faune,

4-4-Favoriser la présence de la nature en milieu habité

- des chemins en terre battue, ou en stabilisé, toujours perméables
- peu de luminaires pour ne pas déranger la faune de nuit.

Exemples possibles d'aménagements adaptés au cas de la « nature spontanée », dans des sites à caractère naturel



Stationnements en poches, dont l'aménagement respecte le caractère rural et naturel des lieux (Normandie)



Zone humide traversée par une passerelle en bois permettant la fréquentation au sein de ce milieu (Jura)



Appareillement du bac autotracé permettant à la piste cyclable de franchir l'Austrian sans ouvrage d'art



Détail d'une clôture de jardin (Ardennes, Suroy)

© Agence Folléa-Gautier Paysagistes-Urbanistes - Conseil Général 54

Acteurs et partenaires techniques ou financiers

- ▶ Les communes et intercommunalités
- ▶ Le Conseil Général 54
- ▶ Le Conseil Régional de Lorraine
- ▶ Le CAUE
- ▶ Le PNRL

Outils et moyens existants ou à mobiliser

Opérationnels :

- ▶ Les ENS du Conseil Général 54